

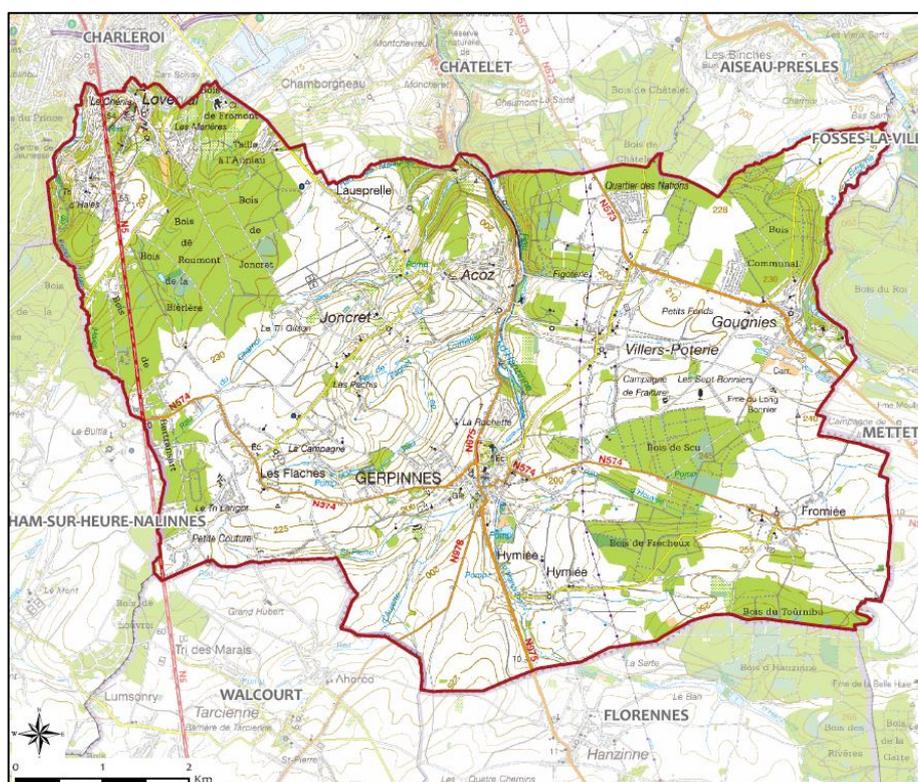
Résumé du PCDR de Gerpinnes

Le présent Programme Communal de Développement Rural s'articule en 5 parties : le diagnostic socio-économique, les résultats de la consultation de la population, véritable fil rouge de l'Opération, la stratégie de développement pour les 10 prochaines années, les projets qui visent à répondre à cette stratégie et enfin la programmation et le phasage dans le temps de l'ensemble de ces projets.

L'objectif est l'amélioration des conditions de vie des habitants de la commune de Gerpinnes, dans l'ensemble des domaines de la vie communale.

Gerpinnes est une commune condruzienne de la province du Hainaut, dans l'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi. Elle a 4 communes limitrophes hennuyères et 3 communes limitrophes namuroises. L'entité, d'une surface d'environ 4.710 ha (dont 83% non artificialisés), est subdivisée en 6 villages (Acoz, Gerpinnes, Gougnyes, Joncret, Loverval et Villers-Poterie). La population s'élève à 12.527 habitants en 2016, soit une densité de 259,5 hab./km².

L'entité n'est pas traversée par de grands axes routiers de type autoroute ni de voie de chemin de fer mais bien par plusieurs nationales comme la N5 (Chaussée de Philippeville) en bordure ouest de la commune.



CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE

PARTIE I – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette partie constitue l'analyse socio-économique de l'entité. Elle présente un portrait de la Commune tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Le Bureau d'Architecture et d'Urbanisme DAL a réalisé le premier PCDR en 1996 et l'a révisé en 1999 avec le soutien de la FRW. Cette partie, rédigée par Survey & Aménagement en 2013, se décline en plusieurs thématiques dont les principales sont reprises ci-dessous. Elle constitue le diagnostic objectif du PCDR de Gerpennes. Certaines de ces données ont été mises à jour lors de la finalisation du PCDR en 2017.

Milieu physique

Gerpennes est englobée dans l'extrême ouest de l'unité morpho-structurale du Condroz et est subdivisée en plusieurs sous-unités : le Pays-d'Acoz, le Condroz occidental, la Marlagne et le versant Sambro-Mosan. Le point culminant du territoire de l'entité frôle les 270 m d'altitude. La topographie se caractérise par la succession de plis synclinaux et anticlinaux d'orientation générale est-ouest qui caractérisent le Condroz. Au niveau du sous-sol proprement dit, il n'existe plus de zone d'extraction en activité sur la commune, les anciennes carrières sont désormais envahies par la nature. Il existe par contre une zone de contraintes karstiques à l'ouest de l'entité, mais qui n'est pas significativement contraignante, ainsi qu'une trentaine de sites karstiques (pertes, résurgences, exurgences ponctuelles du système hydrographique de l'entité).

Le territoire de Gerpennes fait partie du bassin hydrographique de La Sambre et est traversé par des cours d'eau de catégories 2 et 3. Les principaux sont le ruisseau d'Hanzinne et le ruisseau du Charnoy. Il n'existe pas de grandes zones d'aléas d'inondation forte mais bien une omniprésence de zones d'aléas d'inondation faible le long des ruisseaux. La commune comprend un grand nombre de points de captage disséminés sur l'entité dont 6 sont destinés à la distribution publique de l'eau. Au sud de Gerpennes-centre, on peut aussi remarquer la présence d'une zone de protection de captage arrêtée, éloignée et rapprochée, liée à un captage d'eau de distribution publique.

La totalité de l'entité est reprise en zone vulnérable aux nitrates. De plus, il existe plusieurs écoulements souterrains recensés sur le territoire, qui se cantonnent, pour la plupart, sur la zone de contraintes karstiques.

Au niveau de l'occupation du sol, en 2015, la superficie artificialisée était de 13,5 %, soit 643,8 ha. Cette superficie a diminué de 28,6 ha en 7 ans (depuis 2008). L'entité se positionne clairement comme une commune de transition à vocation essentiellement rurale entre les communes urbaines du grand Charleroi et les communes rurales de la bordure ouest de la Province de Namur. Gerpennes est la deuxième commune la plus boisée de sa microrégion après Florennes.

Milieu naturel

Au point de vue paysager, la commune de Gerpennes est totalement englobée dans la région agro-géographique du Condroz et fait partie de deux ensembles paysagers : l'ensemble du moyen plateau condrusien et l'ensemble de la Haine et de la Sambre. Courant 2005, une étude paysagère a été menée par le GAL de l'Entre-Sambre sur les communes de Gerpennes, Florennes, Walcourt et Cerfontaine. Ce vaste projet a permis d'obtenir une connaissance beaucoup plus fine du territoire, et en particulier de son patrimoine bâti et de ses paysages. La commune de Gerpennes est recouverte par d'importants périmètres d'intérêt paysager (PIP) définis d'une part au plan de secteur (437,27 ha) et d'autre part par l'asbl ADESA (325,78 ha) qui a été désignée par la Région wallonne en vue de réviser les zones préalablement définies. ADESA recense aussi 6 points et lignes de vue remarquables sur l'entité.

Il existe une petite zone Natura 2000 sur l'entité (le Trou des Sarrazins à Loverval) ainsi qu'une cavité souterraine d'intérêt scientifique du même nom, une réserve naturelle domaniale (le verger Namèche) et une dizaine de Sites de Grand Intérêt Biologique. En plus de ces périmètres de biodiversité, nous pouvons retrouver une trentaine d'arbres isolés reconnus et un ensemble de végétation classé au sud-ouest du village de Gerpennes.

De nombreuses actions en faveur de l'environnement sont menées sur l'entité comme le Plan Communal de Développement de la Nature (depuis 1995), l'opération « bords de route – fauchage tardif », la journée de l'Arbre, le statut de « commune Maya », un jardin naturel pilote, le verger Namèche, un sentier écopédagogique, l'opération « combles et clochers », le Contrat de Rivière, les actions du GAL de L'Entre-Sambre et Meuse, un Schéma d'Intention Communal en matière d'Aménagement du Territoire (GAL) et enfin quelques mesures favorisant les économies d'énergie dans les équipements publics.

Aménagement du territoire normatif

La commune de Gerpennes se trouve partiellement dans la zone d'influence de Charleroi. L'entité jouxte le pôle majeur d'appui de développement régional de Charleroi au niveau du projet de structure spatiale pour la Wallonie.

Le Plan de secteur qui couvre le territoire de l'entité est celui de Charleroi (1979). En 2015, la part de superficie affectée à l'urbanisation est de 17,7 % (activité économique, extraction, habitat, loisirs et équipements). La majorité des zones d'activité économique mixte se trouvent au sud-ouest proches de la N5, au sud et à l'est de Gerpennes centre, le long de la N573 ainsi qu'à l'est de l'entité. Un peu moins de la moitié du territoire communal (48,9%) se trouve en zone agricole et 24,6 % en zone forestière. Le taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur était de 27,4 % en 2015 soit 197,37 ha. Les huit zones d'aménagement communal concerté représentent 1,6 % du plan de secteur soit 77 ha. Une partie de ce Plan de Secteur est en cours de

révision. L'objectif vise l'inscription de l'avant-projet de tracé de la E420-N5 au sud de Charleroi et du périmètre de réservation associé.

Au niveau des outils d'aménagement du territoire, on retrouve sur l'entité 5 Plans Communaux d'Aménagement, 1 Site à Réaménager, 1 Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, 2 Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural à Hymiee et Fromiee et 1 Zone Protégée en matière d'Urbanisme au centre de Gerpinnes. Un Schéma de Structure Communal, réalisé parallèlement à l'ODR, a été approuvé par le Conseil communal en 2016 et un Règlement Communal d'Urbanisme est en cours d'élaboration.

Milieu humain

Le mode de peuplement traditionnel de la région condrusienne est le groupement en villages et hameaux avec une dispersion intercalaire de fermes et de châteaux. Les fermes moyennes et les petites fermes, composées de plusieurs bâtiments ou formées par un bâtiment tricellulaire, abondent dans les villages. Les églises de l'entité ne se caractérisent pas par un style particulier vu le large panel stylistique de celles-ci (néo-roman, néo-classique, pseudo-classique, éclectique, etc.). Toutefois, on peut constater une certaine simplicité et modestie dans la plupart de ces constructions.

L'industrie a joué un rôle très important dans la commune de Gerpinnes et ses communes avoisinantes. Ceci même avant le développement du bassin de Charleroi. Le territoire a également été une terre de mines et d'activités métallurgiques. Carrières, forges ou fours à chaux sont les vestiges du passé industriel de la région.

Le patrimoine architectural des châteaux de la commune de Gerpinnes se présente de manière très diversifiée et éclectique. Le petit patrimoine est également riche. Celui-ci est de type religieux avec des chapelles, des potales, des calvaires, des croix d'occis, etc. mais également de type utilitaire avec des pompes, des puits, des fontaines, des abreuvoirs, des bornes ou des garde-corps. On dénombre 16 biens classés sur la commune et certains de ces biens sont à la fois repris en tant que monument classé et en site classé. De plus, 4 zones boisées sont reprises en site classé.

Démographie

La population totale de Gerpinnes était de 12.527 habitants en 2016, pour 12.030 habitants en 2006. Une augmentation relativement faible en 10 ans. En ce qui concerne la densité de population, Gerpinnes se caractérise par une densité relativement importante de 259,5 hab./km². Pour Gerpinnes, c'est le solde migratoire qui influence de manière prépondérante les fluctuations de population.

Le coefficient de vieillissement de la population gerpinnoise est plus important que celui des communes environnantes (90,1 en 2011). Parallèlement, Gerpennes présente une part des moins de 18 ans la plus faible (18,7% en 2011). Gerpennes est donc une commune vieillissante (pyramide des âges inversée).

En 2009, les types de ménages privés majoritairement représentés au sein de Gerpennes sont les ménages de 2 à 3 personnes. La taille moyenne des ménages était de 2,34 personnes en 2016.

Logement et foncier

Le nombre total de logements sur l'entité était de 5.581 unités en 2015, contre 4.636 en 2001. Le taux de maisons unifamiliales séparées 4 façades représente plus de 63 % (taux le plus élevé de la microrégion), tandis que le taux de maisons mitoyennes y est le plus faible de la microrégion (13,4%). En matière d'évolution de la taille des logements à Gerpennes, la tendance semble être à l'augmentation du nombre de petits logements. Gerpennes présente une part de logements récents (après 1961) très importante par rapport aux communes avoisinantes (50,7%).

Au 1er janvier 2007, le logement public représentait entre 2,5 % et 5 % du parc de logement à Gerpennes. En 2010, le nombre de logements publics était d'environ 170 unités. Le Programme d'Action Communale en matière de logement 2012-2013 prévoyait la construction d'une trentaine de logements sociaux et la rénovation de 5 logements de transit.

On observe une importante évolution des prix à Gerpennes depuis 1990. Celle-ci se démarque pour Gerpennes qui est toujours plus élevée que dans le reste de l'arrondissement, quel que soit le type de logement. En 2015, le prix moyen d'une maison est compris entre 175.000 et 200.000 € et le prix du terrain à bâtir s'élève à 73€/m². Si les terrains à bâtir ont été moins chers à Gerpennes que dans le reste de l'arrondissement de 1990 à 2005, ils sont recherchés depuis 2010 (44,4€/m² à Gerpennes contre 43 €/m² dans l'arrondissement). On peut observer à l'échelle de l'arrondissement que le prix du terrain à bâtir s'est encore accru, à hauteur de 88,53€/m² en 2016. Ceci s'explique par la forte demande d'une population souhaitant rester à proximité d'une agglomération (accès aisé au travail, loisirs, etc.) tout en vivant dans un environnement rural (logements plus spacieux, jardins, cadre de vie verdoyant, etc.).

Emploi, travail et chômage

En 2010, la population active à Gerpennes s'élève à 5.559 personnes, soit près de 69 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Cette population active se compose de 4.029 salariés, 847 indépendants, 49 aidants et 634 chômeurs. En 2014, au regard des principaux indicateurs du marché de l'emploi, la commune de Gerpennes

enregistre des taux relativement bons et intéressants avec : un taux d'activité de 69,4 % , un taux d'emploi de 61,4 % et un taux de chômage de 8,3 %.

Le nombre d'indépendants en 2015 était de 1.387 personnes. Le nombre d'entreprises locales en 2013 était de 258 établissements dans le secteur privé et de 21 établissements dans le secteur public. Le nombre de salariés dans les entreprises locales est stable entre 2006 et 2014 avec un peu plus de 3.700 personnes. Mais une faible proportion de gerpinnois travaille à Gerpennes (275 habitants en 2011), l'emploi est donc exogène au territoire.

La grande majorité des lieux d'activités économiques se situe le long de l'axe de la N5 à l'extrême ouest de la commune. En comparaison avec le centre de Gerpennes, le nombre d'implantations d'activités économiques y est décuplé. En effet, seules quelques petites infrastructures de proximité subsistent dans le village de Gerpennes, en majorité sur l'avenue Albert 1er (pharmacie, banque, petit supermarché, station essence, snack, etc). L'axe de la N5 est par contre bordé de plusieurs grandes implantations, enseignes commerciales et grandes surfaces comme le complexe commercial du Bultia.

Agriculture

Le nombre d'exploitations en 2010 était de 36 et de 25 en 2013 et la diminution du nombre d'exploitations à Gerpennes est accompagnée d'une diminution de la Surface Agricole Utile. La taille moyenne de cette surface par exploitation est d'environ 50 ha. Nous pouvons aussi stipuler que l'entièreté de la région agricole du Condroz a subi un vieillissement important de ses chefs d'exploitations. Au niveau du Condroz, la culture dominante est, depuis 2000, la culture de céréales pour le grain.

Enseignement et formation

En enseignement maternel et primaire, Gerpennes compte 3 écoles communales sur son territoire, réparties en 4 implantations, 3 écoles fondamentales libres et un établissement d'enseignement fondamental de la Communauté française. Gerpennes bénéficie aussi de 2 écoles secondaires et d'une école d'enseignement supérieur.

Services administratifs

Le Collège communal de la commune de Gerpennes est composé du Bourgmestre, Philippe Busine, de 5 échevins et du président du CPAS. Le Conseil communal est quant à lui composé du Collège et de 17 conseillers.

La commune bénéficie aussi de commissions consultatives, comme le Conseil Consultatif des Seniors, le Conseil Communal des Enfants, la Commission Locale de Développement Rural, la Commission Communale de

l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, la Commission Communale de l'Accueil et la Commission Culturelle de Gerpinnes.

Gerpinnes compte un Plan de Cohésion Sociale, un CPAS, un Centre culturel, une bibliothèque communale, un Syndicat d'Initiative, un service Accueil Temps Libre et fait partie d'un Groupe d'Action Locale.

Services techniques et de sécurité

Gerpinnes fait partie de la zone de police GERMINALT avec les communes d'Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Thuin qui est aiguillée par un Plan zonal de sécurité. Le Service Régional d'Incendie (SRI) de Charleroi protège les localités d'Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

Concernant les réseaux techniques, Gerpinnes dépend dans sa totalité de la SWDE pour la distribution d'eau et fait partie du Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) de la « Sambre – bassin de la Meuse ». L'ensemble des villages et hameaux de la commune est repris en « régime d'assainissement collectif de 2000 Equivalents Habitants et plus » excepté une partie du village de Gougnyes, repris en « régime d'assainissement collectif de moins de 2000 Equivalents Habitants » et le village de Fromiée repris en « régime d'assainissement transitoire ». C'est l'Intercommunale de Distribution d'Eau et de Gaz (IDEG) du groupe ORES qui assure la distribution électrique sur le territoire de Gerpinnes. L'intercommunale assure aussi la gestion du réseau de distribution de gaz naturel. C'est l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi (ICDI) qui assure la gestion des déchets à Gerpinnes.

Actuellement, 6 éoliennes existent au sud-ouest de Gerpinnes, sur le territoire de la commune de Walcourt.

Services à la population

En 2012, la majorité de la population a des revenus fiscaux annuels situés dans la tranche « de 10.001 à 20.000 euros » tout comme ceux des habitants des communes voisines. Plus de 16% de la population gagne moins de 10.000 euros par an tandis que près de 15,7% gagne plus de 50.000 euros par an, soit le 2ème taux le plus élevé de la microrégion après Ham-sur-Heure-Nalinnes. Le nombre total de bénéficiaires du RIS au 1er septembre 2016 était de 106 personnes. La commune bénéficie d'un Plan de Cohésion Sociale ainsi que d'un Centre Public d'Action Sociale.

Concernant les plus petits, en 2010, Gerpinnes présente un taux de couverture d'accueil de 34,6 %, supérieur à la microrégion, pour une possibilité d'accueil en crèche de 87 places. Gerpinnes bénéficie de consultations ONE, un

service d'accueillantes conventionnées, deux maisons d'enfants, un service accueil temps libre, un centre coordonné de l'Enfance et trois garderies scolaires.

Concernant les services aux seniors, l'entité bénéficie de plusieurs maisons de repos pour un total de 232 lits en 2015. Une résidence privée s'est ouverte en 2016 avec 200 places dans la Maison de repos et 100 places en résidence-service.

D'autres services sont aussi présents sur l'entité comme le service Handicontact, l'aide à domicile et l'agence locale pour l'emploi.

Au point de vue de la santé, Gerpennes bénéficie d'un hôpital (IMTR), d'une soixantaine de médecins généralistes, d'une maison de la Croix-Rouge et de 4 pharmacies.

Vie associative et loisirs

Au niveau des festivités, l'entité vit grâce à de nombreuses organisations animées par les associations (89 recensées) de Gerpennes. Nous pouvons citer les grands feux, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse (reconnues par l'UNESCO en 2012 comme « Chef d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité ») et les fêtes de villages. Chaque village possède une infrastructure d'accueil : une salle communale ou une maison de village de capacité moyenne.

Gerpennes bénéficie d'un Centre Culturel agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Plusieurs troupes de théâtre, de musique et de danse et clubs sont aussi présents en nombre.

On dénombre une vingtaine d'infrastructures sportives dont le centre de Bertransart et le centre ADEPS ainsi qu'une quarantaine de clubs sportifs.

Tourisme

La thématique touristique de Gerpennes est reprise par plusieurs organismes comme l'Office de Promotion du Tourisme, la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi mais surtout par le Syndicat d'Initiative de Gerpennes.

Les attractions touristiques et les curiosités principales sont les ruines Gallo-romaines, le musée des marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le musée Marcel Collet, la galerie du Château d'Acoz, le site des ruines des Templiers et le patrimoine architectural et naturel de l'entité. Il existe aussi de nombreuses balades et sentiers.

En matière d'hébergements, la commune compte 1 hôtel à Loverval et 6 gîtes ruraux, pour une capacité d'accueil relativement faible de 40 lits.

La commune compte une quinzaine de lieux de restauration pour la plupart situés dans Gerpennes-centre. Concernant la dynamique des produits locaux, nous retrouvons des bières, des fraises, des produits laitiers, des légumes, etc.

Mobilité

La commune de Gerpennes dispose d'un Plan InterCommunal de Mobilité (2007) qui a été réalisé de manière conjointe avec les communes de Florennes et Walcourt. La commune dispose de plusieurs routes régionales qui traversent son territoire : la N5 avec le plus gros trafic suprarégional, la N574, la N978, la N975 et la N973. La commune de Gerpennes a enregistré 39 accidents de la route en 2011 contre 32 en 2001.

Actuellement, il n'existe pas de Plan de déplacement Scolaire.

Au point de vue des transports en commun, le territoire de Gerpennes n'est pas traversé par une ligne de chemin de fer. L'entité est par contre desservie par un grand nombre de lignes du TEC Charleroi et du TEC Namur.

Au niveau des modes doux, il n'existe pas de RAVeL sur le territoire mais bien un pré-RAVeL de 2,3 kms et deux lignes désaffectées (L137 et L138). D'après les conclusions de l'étude du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la qualité relative du réseau de chemins et sentiers d'accès public de la commune de Gerpennes est moyenne. La commune est aussi traversée par le GR 129–Escaut–Meuse passant par les villages de Loverval, Gerpennes et Hanzinne.

Bilan de la première ODR

Durant la première Opération de Développement Rural, ce ne sont pas moins de 78 projets qui ont été réalisés (59%) et 13 projets sont toujours en cours de réalisation (9,8%). Parmi les projets réalisés ou en cours de réalisation, 12 ont fait l'objet d'un subventionnement Développement Rural. La précédente Opération de Développement Rural menée sur la commune de Gerpennes présente donc un bilan très positif.

PARTIE II – LA CONSULTATION DE LA POPULATION

Cette partie constitue la description des résultats de la participation, menée en continuité entre la première et la deuxième Opération de Développement Rural. La commune de Gerpennes a été accompagnée dans l'élaboration de son PCDR, et tout particulièrement pour la consultation citoyenne, par l'Equipe régionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse de la Fondation Rurale de Wallonie.

La publicité de l'opération a été réalisée grâce à un site internet consacré exclusivement à l'ODR de Gerpennes, à une page Facebook, à une newsletter, une brochure, des relais locaux d'information, des échos dans la presse et enfin une charte graphique offrant une uniformité et une visibilité accrue à l'ODR.

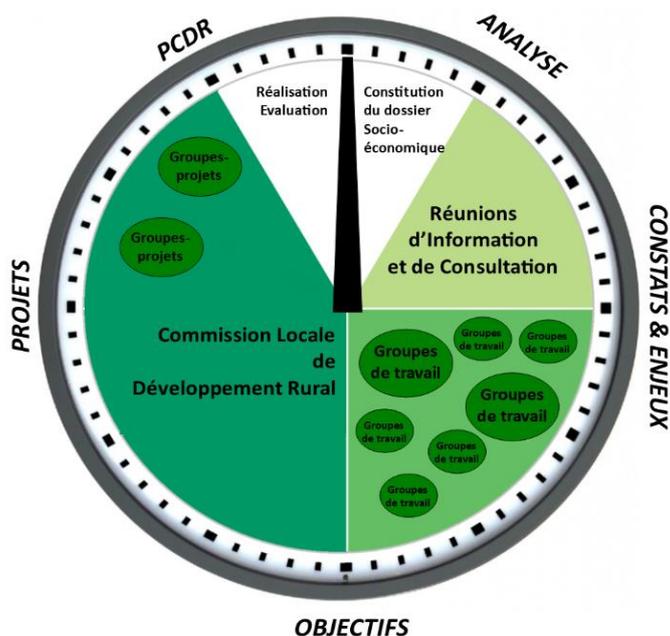
LANCEMENT DE L'OPÉRATION : Des séances d'information ont permis d'informer des personnes relais (les membres du Conseil communal, de la CLDR issue de la première ODR, du PCDN et de la CCATM ainsi que le personnel communal) sur le déroulement de l'ODR afin que ces personnes en fassent écho auprès des habitants. Ces réunions se sont déroulées du 27 février au 11 mars 2013.

REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION : Les réunions d'Information et de Consultation ont permis d'obtenir une première approche des souhaits de la population et de confronter le diagnostic établi par l'auteur de programme avec les réalités vécues sur le terrain. Ces réunions se sont déroulées du 26 mars au 20 juin 2013 dans les 10 villages et hameaux de la commune de Gerpennes.

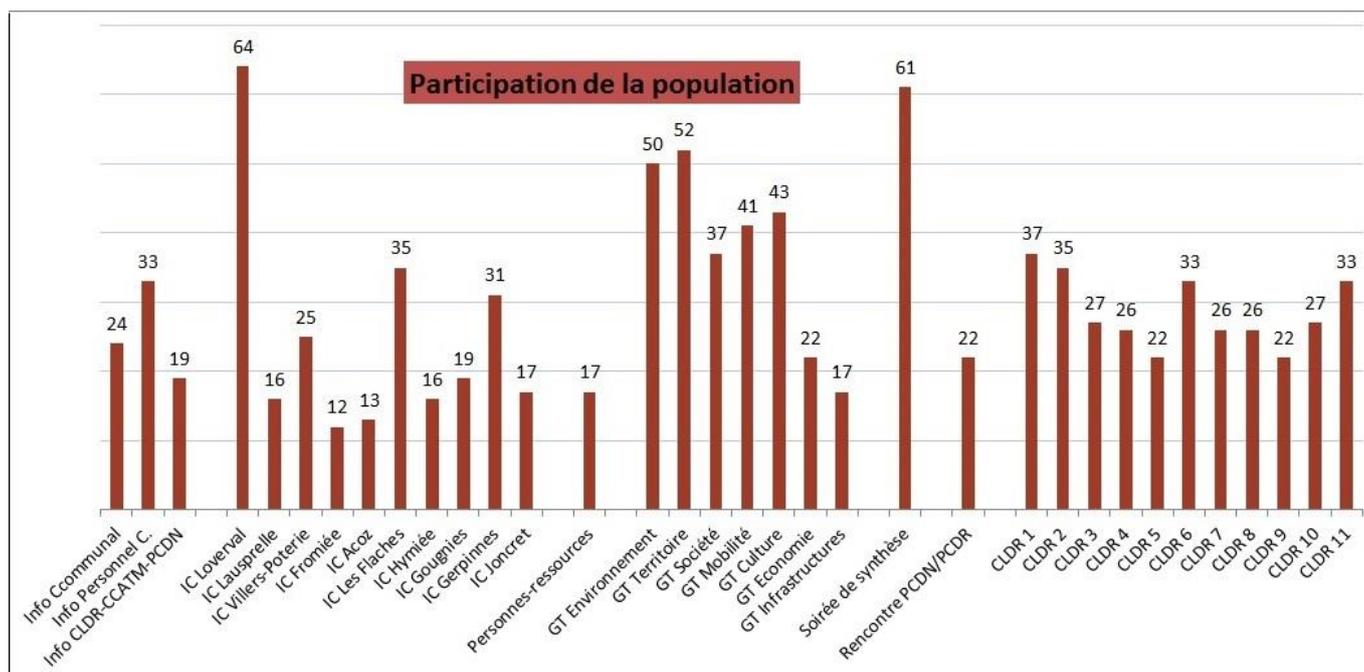
PERSONNES-RESSOURCES : La rencontre des acteurs locaux a permis de poursuivre la confrontation du diagnostic et de leur faire part des souhaits des habitants formulés lors des réunions d'Information et de Consultation. Entretiens formels réalisés entre le 29 mai et le 27 août 2013 alors que d'autres rencontres ont permis par la suite la coordination des politiques communales.

GROUPES DE TRAVAIL : Les Groupes de Travail thématiques ont permis aux habitants de réagir sur le diagnostic socio-économique et sur l'analyse croisée, mais surtout de réfléchir aux objectifs et aux projets permettant de contrer ou d'exploiter les enjeux posés sur la commune. 7 soirées thématiques ont été organisées du 28 janvier au 8 mai 2014 et se sont clôturées par un retour à la population le 6 novembre 2014.

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL : La CLDR a été chargée, sur base des éléments apportés par la population et des acteurs locaux, de déterminer la stratégie à mettre en place et les projets concourant à la réalisation de ces objectifs. Ce travail a nécessité 11 réunions, qui se sont déroulées entre le 11 décembre 2014 et le 8 mars 2017



PARTICIPATION CITOYENNE AU FIL DES PARTIES DU PCDR



PARTIE III – LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Sur base du diagnostic et des recoupements faits dans le cadre des rencontres avec la population, l'auteur de programme a formulé sept grands constats. La transversalité entre les différents thèmes du PCDR assure une cohérence et une complémentarité des objectifs et des projets qui en découlent. Ce sont ces constats qui ont servi de base à l'organisation de 7 Groupes de Travail thématiques.

20 constats ont été dressés sur le territoire :

- « *Un territoire vert et de qualité en manque de reconnaissance* »
- « *Des incivilités environnementales en progression* »
- « *Un territoire de transition « victime » de son positionnement et de la qualité de son cadre de vie* »
- « *Un contexte urbanistique et des modes d'urbanisation peu durables* »
- « *Une population communale âgée et vieillissante* »
- « *Une offre en logement de plus en plus inadaptée aux besoins et à la structure de la population* »
- « *Un territoire peu attractif pour les jeunes actifs qu'ils soient issus de l'entité ou non* »
- « *Un manque de structures et d'infrastructures de loisirs à destination essentiellement des jeunes de l'entité* »
- « *Un manque d'activités pour les plus jeunes au sein du territoire* »
- « *Une offre scolaire variée et de qualité* »
- « *De nombreux lieux (bâtiments) de rencontres aménagés mais un manque d'espaces extérieurs de « références » dans certaines parties du territoire* »
- « *Une communication globalement appréciée par la population mais pouvant faire l'objet d'une amélioration* »
- « *Présence du phénomène de village dortoir très marquée dans certaines parties du territoire* »
- « *Une tendance du « tout à la voiture » génératrice de nombreux problèmes* »
- « *Un important potentiel de liaisons douces utilitaires et de loisirs sous-exploité* »
- « *Un folklore important, reconnu et profondément ancré mais ayant tendance à occulter les autres atouts de l'entité* »
- « *Une structure de diffusion de l'information (Syndicat d'Initiative) manquant de visibilité, peu connue à améliorer et soutenir* »
- « *Un emploi exogène au territoire* »
- « *Une bonne offre globale sur l'entité en commerces et services à maintenir et à équilibrer* »
- « *Un manque d'équipements et de terrains adaptés pour le développement de l'emploi local et de l'activité économique* »

Chaque thématique de la stratégie de développement contient les thèmes principaux avec leurs constats et enjeux, une planche illustrative récapitulative, l'analyse AFOM croisée, le village idéal des gerpinnois, un défi, des objectifs opérationnels et les effets multiplicateurs attendus. De plus, deux objectifs transversaux, c'est-à-dire à prendre en compte dans toutes les thématiques développées, ont été choisis. Ils font partie des caractéristiques essentielles de l'entité gerpinnoise, dont découle une grande partie de ses forces et de ses faiblesses. En voici le tableau synthétique :

THEMATIQUE	ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE NATUREL	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT	SERVICE ET VIE ASSOCIATIVE	IDENTITE, CONVIVIALITE & COMMUNICATION	MOBILITE	CULTURE & TOURISME	ECONOMIE & AGRICULTURE
DEFIS	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un patrimoine naturel préservé, valorisé, connu et reconnu de tous	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un foncier et un aménagement du territoire maîtrisé faisant l'objet d'une gestion durable pour une ruralité et un cadre de vie préservé	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un territoire solidaire au sein duquel la dimension intergénérationnelle est mise en exergue, rééquilibré démographiquement et proposant une offre en logement adaptée aux besoins de sa population	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... une cohésion sociale forte et une identité villageoise redéfinies	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un territoire accessible, interconnecté et sécurisé faisant la part belle à la mobilité alternative	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... un patrimoine matériel et immatériel accessible à tous et constituant un moteur de développement local	Gerpennes dans 10 ans ce sera... ... une économie redynamisée, équilibrée, adaptée aux spécificités du territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	1. Pérenniser les actions environnementales et en faveur de la nature actuellement menées sur le territoire et en développer de nouvelles 2. Développer/étoffer le réseau de sites bénéficiant d'un statut de protection sur l'entité et protéger les sites existants 3. Aménager des espaces « nature » en veillant à leur attribuer une dimension sociale, environnementale, écologique, économique et paysagère	4. Doter la commune d'une vision à long terme en ce qui concerne l'aménagement de son territoire via la mise en place d'outils adéquats (SCC, PCA, etc.)	5. Lutter contre l'exode des jeunes notamment en facilitant et soutenant leur accès au logement 6. Favoriser le maintien à domicile des seniors par des logements et services adaptés	7. Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors 8. Développer des activités et projets intergénérationnels 9. Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité 10. Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières	11. Créer une « dynamique de quartier » via l'organisation d'activités spécifiques permettant la rencontre et le dialogue 12. Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité 13. Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités	14. Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire 15. Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire 16. Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique.	17. Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité 18. Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux 19. Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance	20. Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi 21. Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire 22. Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	23. Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout 24. Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité							

PARTIE IV – LES PROJETS

Cette partie présente les différents projets qui permettront d’atteindre les objectifs que s’est fixé la Commune et inscrits dans le présent PCDR. Cette partie est constituée de 38 fiches de lot 0, de 7 fiches de lot 1, de 12 fiches de lot 2, de 56 fiches de lot 3 et de 30 fiches de lot récurrent.

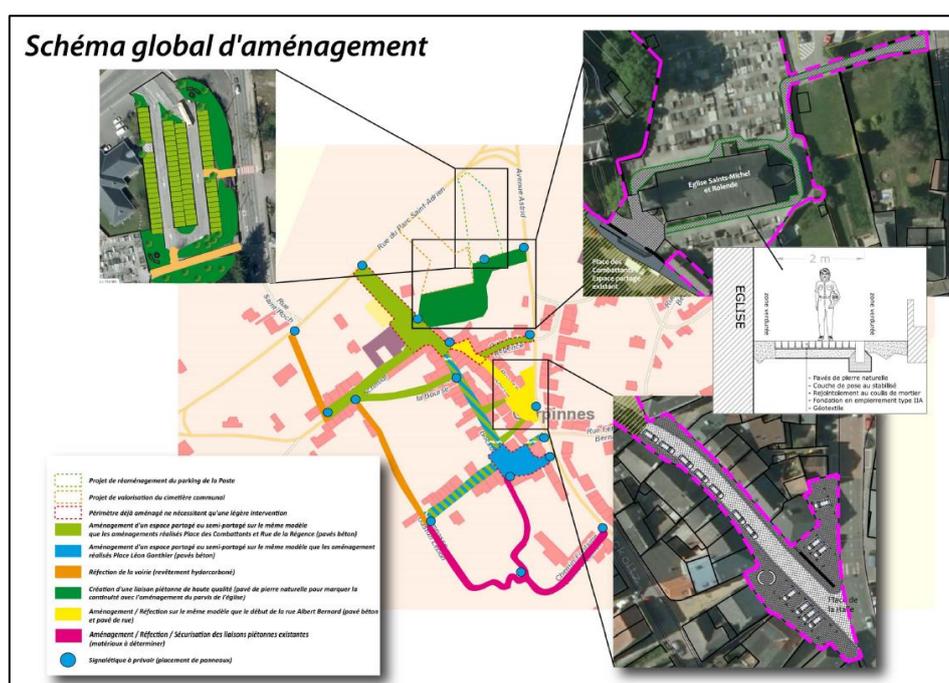
Les fiches de lot 1 et 2 seront ici brièvement décrites et regroupées par thématique. Les projets prioritaires s’articulant en 3 axes : le développement du centre de Gerpennes, et en particulier l’aménagement de la Place de la Scierie, le développement du RAVeL et les services et développement des villages.

Développement du centre de Gerpennes

F1.1. Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpennes et mise en valeur du vieux cimetière

Le projet vise la création d’un réseau interconnecté de liaisons piétonnes dans le centre de Gerpennes (partie haute du village) en vue d’accroître l’attractivité touristique de la commune et de favoriser les déplacements doux de type utilitaire et de loisirs. La totalité du coût de l’ensemble des infrastructures prévues est estimée à 1.400.000 € TVAC. Le projet prévoit :

- l’aménagement et l’amélioration des principales liaisons piétonnes, voiries, chemins et venelles existants dans le centre historique de Gerpennes ;
- le réaménagement du parking de la Poste et sa verdurisation ;
- la mise en valeur du cimetière (valorisation des tombes, verdurisation, mise en lumière, etc.).



LIAISONS PIÉTONNES DU HAUT DU CENTRE HISTORIQUE DE GERPINNES - ESQUISSE

F1.6. Construction d'une maison de l'entité à Gerpinnes et aménagement des abords

Le projet vise la création d'une infrastructure de grande capacité à vocation socio-culturelle dans le centre de Gerpinnes permettant l'organisation de multiples activités culturelles et associatives (conférences, foires et marchés, banquets, théâtre, cinéma, etc.). Le site d'implantation choisi pour ce projet est situé le long de la rue du Parc Saint-Adrien. Ce terrain communal a une position hautement stratégique : placé sur les lieux de passage reliant les différents villages et proposant une offre en stationnement importante. Sa capacité d'accueil a été évaluée à 350 personnes assises (tribune télescopique envisagée pour les événements culturels) dans un espace polyvalent, modulable et adaptable. La mise en œuvre du projet a été estimée à 2.700.000 € TVAC.



ESQUISSE – ORGANISATION DE LA MAISON DE L'ENTITÉ

F2.1. Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords

Le projet vise la construction d'une infrastructure permettant d'accueillir les associations locales et plus particulièrement les mouvements de jeunesse. Cette infrastructure sera en outre accompagnée de la création d'un hébergement de grande capacité, offre actuellement inexistante sur l'entité. En termes de localisation, le site dit des anciennes usines Bernard situé le long de la rue Amand Dancart, a été proposé.

F2.7. Aménagement des voiries et venelles dans le bas du centre historique de Gerpennes

Le projet vise la création d'un réseau interconnecté de liaisons piétonnes dans le centre de Gerpennes (partie basse du village) en vue d'accroître l'attractivité touristique de la commune et de favoriser les déplacements doux de type utilitaire et de loisirs. Actuellement, à l'instar de la partie haute de la ville, certaines tronçons de voirie et/ou venelles sont abîmés, non éclairés, manquent de cohérence urbanistique, de signalisation adéquate, etc, ce qui ne facilite pas leur utilisation.

F2.12. Création d'un local pour le Syndicat d'Initiative et d'une vitrine de produits du terroir et d'artisanat à Gerpennes

Le projet vise la création d'un local visible et adapté dans le centre de Gerpennes pour le Syndicat d'Initiative et l'intégration d'un projet de création d'une vitrine des produits du terroir et de l'artisanat.

Aménagement de la Place de la Scierie à Gerpennes

Ce projet est global et multifonctionnel dans le sens où celui-ci ne concerne pas moins de 4 fiches-projets. Le réaménagement de ce terrain communal se justifie pour de multiples raisons : amélioration d'un chancre, densification d'un centre urbanisé, développement de la mixité des fonctions, proximité des services et du futur réseau RAVeL etc. Le budget global pour ce réaménagement, et donc les 4 fiches, variera de 2.500.000 € à 5.000.000 € en fonction du type de construction (sous-sol, déblais, remblais, etc.).

F1.2. Création de logements tremplins

Le projet vise la création d'une dizaine de logements tremplins Place de la Scierie en vue de lutter contre le phénomène d'exode des jeunes que connaît l'entité. Ces logements visent à permettre l'installation des jeunes au sein de la commune et à leur faciliter l'accès à la propriété par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune. Le montant estimé pour ce projet est de 380.000 € TVAC.



PRÉSENTATION D'UN SCÉNARIO - ESQUISSE

F1.5. Création d'une crèche et d'un service halte-garderie

Le projet vise la création d'une crèche communale et d'un service halte-garderie en vue d'augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages et de répondre au manque de places d'accueil pour la petite enfance. L'implantation de la nouvelle infrastructure, dont la surface nécessaire est évaluée à environ 200 m² (soit environ 24 enfants) se situerait dans la partie est du périmètre afin de profiter du surplomb existant en vue d'y créer un jardin sécurisé pour les enfants. Le montant estimé pour ce projet est de 700.000 € TVAC.



PRÉSENTATION D'UN SCÉNARIO - ESQUISSE

F2.2. Création d'un espace de convivialité

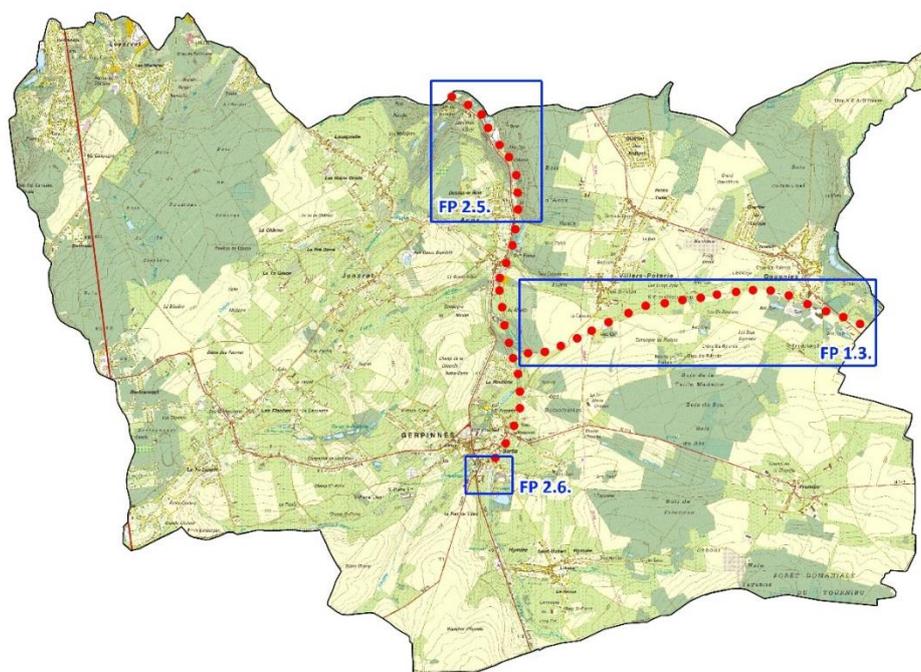
Le projet vise la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel central. Il permettra de faire le lien entre les différentes fonctions prévues sur le site, d'accueillir le marché hebdomadaire et les festivités, de proposer une offre en stationnement, de végétaliser la zone etc. Le montant estimé pour ce projet est de 250.000 € TVAC.

F2.11. Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale

Cette infrastructure, visant à développer l'économie locale, sera louée de manière avantageuse et pour une durée limitée en vue du lancement de commerces, artisans ou professions libérales. Plus précisément, le projet envisage la création d'une dizaine de petites surfaces commerciales (environ 60 m²). Ces cellules présenteront un caractère modulable afin d'offrir la possibilité aux entrepreneurs de louer, au besoin, plusieurs cellules contiguës. Le montant estimé pour ce projet est de 950.000 € TVAC.

Développement du RAVeL

Gerpennes dispose d'un important potentiel de développement des modes doux avec un tronçon de 2,3 kms déjà aménagé en pré-RAVeL. Le but des 3 fiches de lot 1 et 2 liées à la présente thématique est donc de compléter le réseau existant de manière à créer de nouvelles liaisons intervillages, de développer le tourisme et l'économie locale, dans une dimension transcommunale.



RÉPARTITION DES 3 FICHES LIÉES AU RAVeL SUR L'ENTITÉ

F1.3. Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet (ligne 137)

Le projet concerne trois volets distincts ; le réaménagement de l'ancienne ligne SNCB L137 en vue de créer une liaison Gerpennes-Mettet, la création d'une connexion entre les lignes 138 (pré-RAVeL aménagé) et 137, et enfin, la création d'un accès et d'une connexion à ces deux lignes RAVeL depuis la rue de Moncheret (N975). Diverses interventions seront prévues comme la création d'un revêtement hydrocarboné pour piste cyclo-piétonne, le placement de jonction sous forme de passerelle, l'aménagement de parkings vélo et auto, etc. Le budget global pour ce tronçon serait d'approximativement 1.000.000 € TVAC.



F2.5. Création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet (ligne 138)

Le projet concerne la création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet via le réaménagement de la partie nord de la ligne L138. Sur le territoire gerpinnois, le projet concerne un tronçon d'environ 1500 m. Les principes d'aménagement sont identiques à ceux prévus au niveau de la ligne L137 c'est-à-dire, la création d'un piste cyclo-piétonne d'une largeur de 2,5 m en revêtement hydrocarboné, doublé d'une bande empierrée de 1,2 m pour les cavaliers.

F2.6. Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes (ligne 138L)

Le projet concerne le prolongement du pré-RAVeL existant afin d'établir une connexion directe avec le centre-ville de Gerpinnes. Le tronçon à aménager présente une longueur d'un peu plus de 600 m et permettra à terme d'aboutir à quelques dizaines de mètres de la Place de la Scierie. Les aménagements seront identiques à ceux des autres fiches-projets.

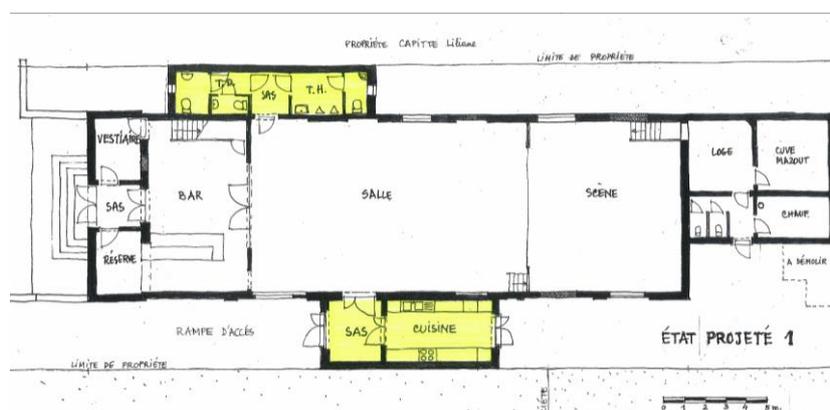
Services et développement des villages

F1.4. Création d'un commerce ambulant avec promotion des produits du terroir

Le projet consiste en l'achat d'un véhicule communal et en l'engagement de personnel via un partenariat avec le CPAS (remise à l'emploi) afin d'assurer la vente de produits de première nécessité dans les différents villages de l'entité (service de proximité) ainsi que la vente de produits locaux. Une enquête sera réalisée afin d'analyser le panel de produits proposés (pain, produits fermiers...) et les besoins en termes de fréquence. Le montant estimé pour ce projet est de 25.000 € TVAC.

F1.7. Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en maison de village et aménagement des abords

Le projet vise la réhabilitation d'une salle communale en vue de créer une « Maison de village », accessible à tous, un espace ouvert aux associations et aux habitants des villages de l'entité. Le projet prévoit la rénovation de cette infrastructure d'une capacité d'accueil de 140 m², la création de sanitaires accessibles aux PMR, son extension pour la création d'une cuisine et l'aménagement des extérieurs. Le montant estimé pour ce projet est de 387.373 € TVAC.



F2.3. Création d'un cœur de village aux Flaches

Le projet vise la création d'un véritable cœur de village actuellement inexistant au sein de ce hameau, devenu le plus étendu et le plus densément peuplé village de la commune de Gerpinnes. Il prévoit la création d'un véritable lieu de rassemblement fédérateur sur l'espace situé rue André Paganetti, occupant une position centrale au sein du hameau, face à la Maison de Village et à proximité de l'école et de l'espace multisport.

F2.4. Création d'une place centrale à Villers-Poterie

Le projet vise la création d'une place centrale dans le village de Villers-Poterie, le long de la Drève Sainte-Rolende, qui en est actuellement dépourvu afin de renforcer la cohésion sociale. Il prévoit la création d'un espace polyvalent permettant l'organisation de festivités locales, une zone pour la pratique du sport, des espaces verts et une offre en stationnement.

F2.8. Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le quartier de l'Europe et le centre de Gougnyes

Le projet prévoit la création d'une liaison intervillage permettant de sortir ce quartier de son isolement et de développer la mobilité douce utilitaire vers le village de Gougnyes (accès vers l'école, l'épicerie, l'église, la salle, etc.).

F2.9. Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales

Création d'un grand réseau de sites interconnectés en vue de la protection et du développement de différents milieux via une gestion par les associations locales et acteurs locaux. Ces sites pourront être situés en propriétés communales, publiques ou gérés via des collaborations avec des propriétaires privés. Ce projet se subdivise en 4 volets distincts : la création d'un lieu fédérateur pour les citoyens bénévoles via le classement du site de l'étang Tri Marie Lineau à Gerpinnes en Zone Humide d'intérêt Biologique, le développement de nouveaux projets de préservation et de restauration de sites naturels sur la commune, la reconnaissance et le classement de ces sites, la mise en place d'activités pédagogiques et touristiques, et, finalement, le renforcement du maillage écologique en fonction des espèces identifiées.

F2.10. Conception d'un nouveau site Internet communal

Le projet consiste en la conception d'un site Internet communal didactique, attrayant et fonctionnel, pour les habitants, pour les touristes, pour les entrepreneurs... permettant de réunir toutes les informations utiles. Il s'agira aussi de faire du site Internet communal la vitrine de l'entité, au reflet de son image et de son dynamisme, et de fédérer les services et associations locales. Le site Internet communal actuel est dépassé au niveau de son design, peu convivial, n'est pas instinctif et n'est pas accessible via smartphone et tablette.

PARTIE IV – TABLEAU RÉCAPITULATIF

Cette partie est constituée du tableau récapitulatif de l'ensemble des projets vis-à-vis de leurs objectifs. A noter que les projets du lot 1 et du lot 2 permettent de répondre à tous les objectifs du PCDR.

Partie 5: Stratégie des projets

Partie V - Stratégie des projets				ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE NATURELS (1)	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2)	DEMOGRAPHIE & LOGEMENT (3)	SERVICES & VIE ASSOCIATIVE (4)	IDENTITE, CONVIVIALITE & COMMUNICATION (5)	MOBILITE (6)	CULTURE, TOURISME & FOLLORE (7)	ECONOMIE & AGRICULTEUR (8)	OBJECTIFS TRANSVERSAL X (T1 et T2)	
N°	Intitulé du projet	Les 4 piliers du DD			Réponse aux objectifs	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un patrimoine naturel préservé, valorisé, connu et reconnu de tous	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la gestion durable pour une ruralité et un cadre de vie préservé	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...	Gerpennes dans 20 ans ce sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera... ... un territoire où la densité sera...
		Environnement	Social	Economie									
Projets du lot 1													
1.1	AMÉNAGEMENT DE LIASONS PIÉTONNES DANS LE HAUT DU CENTRE HISTORIQUE DE GERPINNES ET MISE EN VALEUR DU VIEUX CIMETIÈRE	X	X	X	14	X	X	X	X	X	X	X	
1.2	CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPINS PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	X	X	X	2							X	
1.3	CRÉATION D'UN RAVEL ENTRE ACOZ ET METTET	X	X	X	10							X	
1.4	CRÉATION D'UN COMMERCE AMBULANT AVEC PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR	X	X	X	12							X	
1.5	CRÉATION D'UNE CRÈCHE ET D'UN SERVICE HALTE-GARDERIE PLACE DE LA SCIERIE À	X	X	X	3							X	
1.6	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENTITÉ À GERPINNES ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	X	X	X	11							X	
1.7	AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES GUICHOUX À JONCRET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	X	X	X	7							X	
Projets du lot 2													
2.1	CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RENCONTRE ET D'HÉBERGEMENT À GERPINNES ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	X	X	X	6							X	
2.2	CRÉATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	X	X	X	8							X	
2.3	CRÉATION D'UN COEUR DE VILLAGE AUX FLACHES	X	X	X	8							X	
2.4	CRÉATION D'UNE PLACE CENTRALE À VILLERS-POTERIE	X	X	X	9							X	
2.5	CRÉATION D'UN RAVEL ENTRE ACOZ ET CHÂTELET	X	X	X	10							X	
2.6	PROLONGATION DU RAVEL JUSQU'AU CENTRE-VILLE DE GERPINNES	X	X	X	10							X	
2.7	AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET VENELLES DANS LE BAS DU CENTRE HISTORIQUE DE	X	X	X	9							X	
2.8	AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT SÉCURISÉ ENTRE LE QUARTIER DE L'EUROPE ET LE CENTRE DE GOUJONNES	X	X	X	6							X	
2.9	CRÉATION D'UN RÉSEAU DE SITES NATURELS GÉRÉ PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES	X	X	X	13	X	X	X	X	X	X	X	
2.10	CONCEPTION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL	X	X	X	10	X						X	
2.11	CRÉATION D'ATELIERS RURAUX À VOCATION COMMERCIALE PLACE DE LA SCIERIE À	X	X	X	5							X	
2.12	CRÉATION D'UN LOCAL POUR LE SYNDICAT D'INITIATIVE ET D'UNE VITRINE DE PRODUITS DU TERROIR ET D'ARTISANAT À GERPINNES	X	X	X	11							X	
Projets du lot 3													
3.1	AMÉNAGEMENT DU PRESSYTIÈRE D'ACOZ EN « MAISON DE LA FAMILLE »	X	X	X	7							X	
3.2	CRÉATION DE LOGEMENTS LOCALISÉS POUR LES JEUNES	X	X	X	3							X	
3.3	CRÉATION D'UNE MAISON DOUCE ENTRE GERPINNES, HYMÉE ET HANZINNE	X	X	X	9							X	
3.4	CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS, DU FOLLORE, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	X	X	X	14							X	
3.5	AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE	X	X	X	9							X	
3.6	AMÉNAGEMENT DE LA PLACE LÉON GONTHIER DE GERPINNES	X	X	X	5							X	
3.7	AGRANDISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU « MUSÉE DES MARCHES FOLKLORIQUES DE L'ENTRE-SAMBRE ET-MEUSE »	X	X	X	5							X	
3.8	CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ÉNERGIE	X	X	X	3							X	
3.9	CRÉATION D'UNE SALLE OMNISPORTS POLYVALENTE	X	X	X	9							X	
3.10	AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT SÉCURISÉ ENTRE PROMIÉE ET GERPINNES	X	X	X	5							X	
3.11	CRÉATION D'UN LOCAL DE MUSIQUE POUR LA FANFARE ROYALE D'ACOZ	X	X	X	9							X	
3.12	RÉNOVATION ET MISE EN VALEUR DES DEUX TOURS DU CHÂTEAU D'EN-HAUT À GERPINNES	X	X	X	4							X	
3.13	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ACQUISITIFS POUR LES JEUNES	X	X	X	3							X	
3.14	CRÉATION DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES SENIORS	X	X	X	4							X	

Cette partie présente aussi un tableau de bord avec le phasage, les pouvoirs subsidiant et la programmation des projets dans le temps. Les projets de Lot 1 s'étaleraient de 2018 à 2020 avec la poursuite des projets durant les années suivantes. Les projets de lot 2, quant à eux, s'échelonnaient entre 2021 et 2023.

Partie 5: Tableaux récapitulatifs

Partie V - Programmation des projets		Localisation	Défis et objectifs transversaux										Réponse aux objectifs (pertinence stratégique)	Estimation financière (TVAC)	Pouvoirs subsidiants		Acteurs et plans porteurs	Programmation						
N°	Intitulé		1	2	3	4	5	6	7	8	T1	T2			Développement rural	Autres		2018	2019	2020	2021-2023	2024-2028		
Projets du lot 1																								
1.1	AMÉNAGEMENT DE LIAISONS PIÉTONNES DANS LE HAUT DU CENTRE HISTORIQUE DE GERPINNES ET MISE EN VALEUR DU VIEUX CIMETIÈRE	Gerpinnes												14	1.435.000 €	X	DG01 - DG02 - DG03 - DG04 - CGT	PICM, CGT, Service Cadre de vie		2				
1.2	CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPAINS PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	Gerpinnes												2	~ 380.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04	CPAS		4				Poursuite du projet
1.3	CRÉATION D'UN RAVEL ENTRE ACOZ ET METTET	Transcommunal												10	999.655 €	X	DG01 - DG02 - DG03 - SRWT - CGT	Commune de Mettet, PICM, Service Cadre de vie						
1.4	CRÉATION D'UN COMMERCE AMBULANT AVEC PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR	Entité												12	25.000 €		Appels à projet - CPAS	CPAS, Producteurs locaux, GAL						Poursuite du projet
1.5	CRÉATION D'UNE CRÈCHE ET D'UN SERVICE HALTE-GARDERIE PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	Gerpinnes												3	~ 700.000 €		DG01 - DG04 - DG05	ONE, FWB, Service Enseignement						Poursuite du projet
1.6	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENTITÉ À GERPINNES ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	Gerpinnes												11	2.700.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04 - FWB	Centre culturel, Associations locales, Service citoyenneté		3				Poursuite du projet
1.7	AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES GUICHOUX À JONCRET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	Joncret												7	387.373 €	X	DG01 - DG03 - DG04	Service citoyenneté, Gestionnaire des Salles		1				Poursuite du projet
Projets du lot 2																								
2.1	CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RENCONTRE ET D'HÉBERGEMENT À GERPINNES ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS	Gerpinnes												6	> 500.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04 - FWB - CGT - La Fédération "Les scouts"	Associations locales, Service Citoyenneté						Poursuite du projet
2.2	CRÉATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	Gerpinnes												8	~ 250.000 €	X	DG01 - DG03	Service Cadre de vie						
2.3	CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE AUX FLACHES	Les Flaches												8	> 500.000 €	X	DG01 - DG03	Service Cadre de vie						
2.4	CRÉATION D'UNE PLACE CENTRALE À VILLERS-POTERIE	Villers-Poterie												9	De 100.000 à 300.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04 - CGT	Service Cadre de vie						
2.5	CRÉATION D'UN RAVEL ENTRE ACOZ ET CHÂTELET	Transcommunal												10	354.000 €	X	DG01 - DG02 - DG03 - CGT	Commune de Châtelet, PICM		2017				
2.6	PROLONGEMENT DU RAVEL JUSQU'AU CENTRE-VILLE DE GERPINNES	Acoz, Gerpinnes												10	De 100.000 à 500.000 €	X	DG01 - DG02 - DG03 - CGT	Service Cadre de vie, PICM						
2.7	AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET VENELLES DANS LE BAS DU CENTRE HISTORIQUE DE GERPINNES	Gerpinnes												9	De 100.000 à 500.000 €	X	DG01 - DG02 - DG03 - DG04 - CGT	CGT, PICM, Service Cadre de vie						
2.8	AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT SÉCURISÉ ENTRE LE QUARTIER DE L'EUROPE ET LE CENTRE DE GOUGNIES	Gougny												6	De 10.000 à 100.000 €	X	DG01 - DG03 - CGT	PICM, Service Cadre de vie						
2.9	CRÉATION D'UN RÉSEAU DE SITES NATURELS GÉRÉ PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES	Entité												13	De 10.000 à 100.000 €		DG03 - PCDN - CGT	PCDN, Propriétaires privés, Associations locales, Service Cadre de vie						Poursuite du projet
2.10	CONCEPTION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL	Entité												10	~ 25.000 €			iMo, Services communaux		2017				Poursuite du projet
2.11	CRÉATION D'ATELIERS RURAUX À VOCATION COMMERCIALE PLACE DE LA SCIERIE À GERPINNES	Gerpinnes												5	~ 950.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04 - DG05	Association des commerçants						Poursuite du projet
2.12	CRÉATION D'UN LOCAL POUR LE SYNDICAT D'INITIATIVE ET D'UNE VITRINE DE PRODUITS DU TERROIR ET D'ARTISANAT À GERPINNES	Gerpinnes												11	De 100.000 à 500.000 €	X	DG01 - DG03 - DG04 - CGT	Syndicat d'Initiative, Producteurs et artisans locaux						Poursuite du projet